

KALRAY

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 56 418 970 euros
Siège social : 180, avenue de l'Europe, 38330 Montbonnot Saint-Martin
507 620 557 RCS Grenoble

(la "Société")

Rapport spécial sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce

(Attributions gratuites d'actions)

Exercice clos le 31 décembre 2020

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L. 225-197-4 du code de commerce relatifs aux attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, afin de vous rendre compte :

- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ses mandataires par la Société, par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197- 2 du code de commerce et par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce (1),
- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé (2),
- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions susvisées, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires (3).

1. Actions attribuées aux mandataires sociaux

Bénéficiaires	Date d'attribution	Nombre	Valeur nominale	Date d'acquisition définitive	Fin de la période d'acquisition
Baissus Eric	20/01/2020	50 883	10 euros	Par tiers annuel à compter du 20/01/2021	20/01/2023
Gabrot Anne	20/01/2020	6 756	10 euros	Par tiers annuel à compter du 20/01/2021	20/01/2023

2. Actions attribuées aux dix salariés de la Société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé

Bénéficiaires	Date d'attribution	Nombre	Valeur nominale	Date d'acquisition définitive	Fin de la période d'acquisition
Lauvray Olivier	20/01/2020	10 000	10 euros	Par tiers annuel à compter du 20/01/2021	20/01/2023
Cordova Stéphane	20/01/2020	6 000	10 euros	Par tiers annuel à compter du 20/01/2021	20/01/2023
Brunie Nicolas	20/01/2020	2 940	10 euros	Par tiers annuel à compter du 20/01/2021	20/01/2023
Brunie Nicolas	25/11/2020	5 000	10 euros	Par tiers annuel à compter du 25/11/2021	25/11/2023
Tannyeres Louis	10/07/2020	15 000	10 euros	Par tiers annuel à compter du 10/07/2021	10/07/2023
Marie Jean-François	25/11/2020	3 000	10 euros	Par tiers annuel à compter du 25/11/2021	25/11/2023
Beaucamps Pierre Edouard	20/01/2020	600	10 euros	Par tiers annuel à compter du 20/01/2021	20/01/2023
Beaucamps Pierre Edouard	25/11/2020	2 500	10 euros	Par tiers annuel à compter du 25/11/2021	25/11/2023
Strahm Stéphane	20/01/2020	2 700	10 euros	Par tiers annuel à compter du 20/01/2021	20/01/2023
Le Duc Sébastien	20/01/2020	1 800	10 euros	Par tiers annuel à compter du 20/01/2021	20/01/2023
Gauguey Rémy	20/01/2020	1 500	10 euros	Par tiers annuel à compter du 20/01/2021	20/01/2023
Stevens Renaud	20/01/2020	1 200	10 euros	Par tiers annuel à compter du 20/01/2021	20/01/2023

3. Actions attribuées à l'ensemble des salariés du groupe

Au cours de l'exercice 2020, le directoire a procédé à l'attribution d'un nombre total de 166 299 actions de la Société au profit de 71 bénéficiaires, salariés de la Société, selon le tableau ci-dessous, y compris les actions attribuées et détaillées au point 2.

	AGA 2020	AGA 2020-2	AGA 2020-3	TOTAL
Date d'assemblée	29-mai-19	11-juin-20	11-juin-20	
Nombre maximum d'actions gratuites autorisés	152 835	212 599	212 599	
Date de la décision d'attribution par le directoire	20-janv.-20	10-juil.-20	25-nov.-20	
Nombre d'actions gratuites émises et attribuées	134 299	15 500	16 500	166 299
Modalités d'acquisition	(1)	(2)	(3)	
Nombre d'actions gratuites annulées (départs des salariés)	-18 800			-18 800
Nombre d'actions gratuites valides	115 499	15 500	16 500	147 499
Nombre d'actions gratuites définitivement acquises au 31/12/2020	0	0	0	0

Les actions gratuites seront définitivement acquises par tiers, le premier tiers à l'expiration d'une période de 1 an à compter de la date d'attribution par le Directoire, avec une période de conservation d'un an supplémentaire à compter de l'acquisition définitive, le deuxième tiers à l'expiration d'une période de 2 ans à compter de leur attribution par le Directoire, le troisième tiers à l'expiration d'une période de 3 ans à compter de leur attribution par le Directoire.

- (1) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2020 : 1/3 au 20/01/2021, 1/3 au 20/01/2022, 1/3 au 20/01/2023
(2) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2020-2 : 1/3 au 10/07/2021, 1/3 au 10/07/2022, 1/3 au 10/07/2023
(3) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2020-3 : 1/3 au 25/11/2021, 1/3 au 25/11/2022, 1/3 au 25/11/2023

Le directoire